

Communauté de Communes  
**VALLÉE des BAUX-ALPILLES**Monsieur le Président  
Sud Rhône Environnement  
360, avenue Pierre et Marie Curie  
30 300 Beaucaire

Saint Rémy de Provence, le 26 mai 2023

**Objet : Estimation des incidences financières, juridique et organisationnelles du retrait de la CCVBA de SRE***Nos réf. : HC/KB/EN 2023-0476**LAR n ° : 2C17363910204**Affaire suivie par Edouard Nologues**Copie à Mme la Préfète du Gard, Mme LECAILLON.**Copie à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, M. MIRMAND,**S/C de Mme la Sous-Préfète d'Arles, Mme Lenglet.*

Monsieur le Président,

Par un courrier daté du 18 janvier 2023, j'ai sollicité la communication d'éléments permettant d'évaluer les conséquences du retrait de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles du syndicat Sud Rhône Environnement.

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu ces éléments permettant de mesurer les différentes incidences financières, juridiques et organisationnelles liées au retrait de la Communauté de Communes de votre syndicat.

Dès lors, je réitère ma demande et souhaite une transmission, dans les meilleurs délais, des informations suivantes :

- La répartition de l'actif et du passif qui reviendrait à la CCVBA (immobilisations, emprunts...) et les conséquences sur les dépenses de fonctionnement induites ;
- Les risques juridiques (contentieux) et financiers (créances irrécouvrables,) qui pèsent sur le syndicat;
- La liste des marchés publics relatifs au traitement des déchets de la CCVBA et leurs dates d'échéance ;
- Les autres flux financiers qui concerneraient la CCVBA (pénalités contractuelles...);
- La quotité de temps de travail des agents de SRE dévolue à la CCVBA, ainsi que la masse salariale associée ;
- Les éventuels transferts de personnel ou mises à disposition, avec la liste des emplois et des fonctions, leurs catégories et positions statutaires (y compris dates d'échéance d'éventuels contrats), leurs temps de travail, les avantages acquis....

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Hervé CHERUBINI



Président

Toute correspondance doit-être adressée impersonnellement à Monsieur le Président :  
Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

23 avenue des Joncades Basses – 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Téléphone 04 90 54 54 20 – Télécopie 04 90 54 54 16 – [bienvenue@ccvba.fr](mailto:bienvenue@ccvba.fr)